



De qui se moque t on ?

Quelle reconnaissance salariale pour les orthophonistes ?

LE MINISTÈRE DOIT REVOIR SA COPIE

Le 18 février 2014, puis le 11 mars le CSFPH s'est réuni et l'ensemble des organisations syndicales s'est prononcé défavorablement, à l'unanimité, sur les propositions de grilles pour les orthophonistes et les ergothérapeutes.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale fait part de son désaccord et de sa stupéfaction face aux propositions salariales concernant les orthophonistes dans la Fonction publique hospitalière.

Les orthophonistes, comme d'autres professions de santé, se battent depuis plusieurs années pour une valorisation des salaires des orthophonistes hospitaliers.

Les orthophonistes sont payés sur une base correspondant à bac + 2 ans alors que les études sont de quatre années depuis 1987...

Au regard du contenu de la profession et des directives européennes imposant la réforme Licence-Master-Doctorat, ces études sont passées de 4 à 5 ans depuis septembre 2013.

Or les dernières propositions salariales du ministère de la santé continuent à ne pas prendre en compte ce niveau de qualification.

Résultats : de nombreux postes dans les hôpitaux restent vacants ou partiellement occupés.

Les conséquences sont graves en terme de santé publique. Cela constitue une perte de chances pour les patients qui ne peuvent être pris en charge dans les meilleurs délais. Comment accepter l'impossibilité de ne pouvoir bénéficier d'un bilan orthophonique pour que soit posé un diagnostic de surdité, d'autisme, ou de maladie d'Alzheimer ? Comment accepter qu'il n'y ait plus d'interventions d'orthophonistes lorsqu'un patient souffre d'un traumatisme crânien ou d'un accident vasculaire cérébral ? Comment accepter qu'un service d'ORL accueillant des patients atteints d'un cancer de la gorge ne dispose pas d'un poste d'orthophonie ?

Beaucoup d'orthophonistes hospitaliers travaillent dans un centre de référence hospitalier. Leur avis est requis pour des diagnostics complexes. L'impossibilité de recrutement, le turn over, la multiplication des temps partiels sont les conséquences logiques des décrets qui fixent un niveau trop faible des salaires. La CGT défend l'accès aux soins pour tous les patients et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. La lecture des différentes grilles met en évidence les manques importants en termes de reconnaissance indiciaire pour les professions de nos secteurs, et les orthophonistes professions par ailleurs essentiellement féminine (96,6 %) en sont un exemple frappant .

On ne peut avoir une grille inférieure à une fourchette allant de 400 à 780 indice

Les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière sollicitent rapidement une réunion avec Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, pour la reconnaissance salariale de leur diplôme.

Montreuil, le 5 mai 2014